



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE  
TD/B(S-XXII)/1  
23 juin 2005  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingt-deuxième session extraordinaire  
Genève, 18 juillet 2005  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR<sup>1</sup>**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire.
3. Questions diverses.
4. Adoption du rapport du Conseil sur sa vingt-deuxième session extraordinaire.

**II. Annotations**

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

1. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

**Point 2. Contribution du Conseil du commerce et du développement à la suite donnée aux conférences sur le développement organisées sous l'égide des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire**

2. À sa trente-sixième réunion directive, le 3 mai 2005, le Conseil a décidé de convoquer une session extraordinaire d'une demi-journée en vue d'apporter une contribution à la préparation du Sommet du Millénaire +5. Le débat portera sur le Consensus de São Paulo et sur les activités

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de la nécessité de tenir des consultations avec les États membres concernant l'organisation de la session.

entreprises par la CNUCED depuis son adoption. Le Conseil sera saisi du document TD/B/EX(36)/CRP.1, ainsi que des apports provenant des travaux que les trois commissions (sur le commerce, l'investissement et les entreprises) ont menés au cours de leur neuvième session. À l'issue de la session extraordinaire, un résumé sera établi par le Président du Conseil et sera envoyé par celui-ci au Président de l'Assemblée générale en tant que contribution à la préparation du Sommet du Millénaire +5.

**Point 3. Questions diverses**

**Point 4. Adoption du rapport du Conseil sur sa vingt-deuxième session extraordinaire**

6. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt-deuxième session extraordinaire.

-----